

PROCLAMATION
DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA NATION FRANÇOISE.

Du 25 Août 1792, l'an 4.e de la Liberté, et de l'Égalité le 1.er

Lue au Conseil du Département des Vosges & consignée sur ses registres le 1.er Septembre 1792.

CITOYENS,

LE despotisme blessé en 89 s'étoit bientôt relevé; couvert d'un masque constitutionnel il conspiroit; c'étoit au nom de vos loix nouvelles qu'il espéroit vous ramener sous le joug; et cependant des despotes, que les traîtres appelloient, vous ordonnoient de respecter les traîtres. Lassés de tant de perfidies, indignés de tant d'insolences, vous vous êtes levés pour la seconde fois; l'ennemi du dedans a été frappé à mort, et cette énergique réponse est la seule que vous ayez faite à l'ennemi du dehors.

Citoyens, il paroît l'avoir entendue; les tyrans semblent vouloir ne prendre conseil que de leur désespoir. Ils avoient osé dire qu'ils vous raviroient une partie de vos droits; aussitôt vous avez déclaré que vous vouliez la liberté toute entière. Maintenant leurs armes touchent vos frontières, et c'est au milieu de leurs armes que vous appellez cette *Convention* chargée de proclamer devant l'Europe la souveraineté des peuples et les usurpations des rois.

Quel spectacle! il n'en fut jamais d'aussi grand. Jamais époque aussi solemnelle n'honora les fastes des Nations les plus fameuses par un ardent amour de la liberté.

Citoyens généreux, que faut-il vous demander encore, sinon de demeurer toujours vous-mêmes. Ce n'est point à votre courage qu'on doit dissimuler les nombreux sacrifices et les hasards renaissans auxquels votre grande entreprise vous appelle. Déjà le peuple François et les Rois sont en présence ; déjà le choc terrible commence, et dans cette lutte, si digne des regards du monde, il n'y a plus de choix entre la victoire ou la mort.

Mais occupés que vous devez être du soin de vous armer tous pour la défense de vos intérêts les plus chers, n'oubliez pas qu'au moment où vous écraserez dans mille et mille combats de l'ennemi du dehors, des hommes élus par vous doivent aussi terrasser l'orgueil de tout ce que la France peut avoir encore d'ennemis intérieurs. N'oubliez pas que du choix de vos Députés dépendent les destinées de cet Empire et de l'univers. D'antiques abus sont à réformer, de grandes loix restent à faire : ces changemens indispensables et difficiles, à qui sera-t-il donné de les entreprendre et de les consommer ? Le talent sans courage ne l'oseroit pas ; le courage sans talent l'oseroit en vain. Ce n'est donc pas seulement l'énergie du patriotisme qu'il faut à quiconque prétend à vos suffrages. Le triple ascendant d'un talent recommandable, d'une ame forte, d'une vie sans reproche, voilà ce que doit réunir l'homme assez heureux pour que vous le jugiez digne de vous représenter dans ces temps de gloire mais de péril.

En attendant, Citoyens, pour conserver cette union qui seule fait votre force, vous devez vous rallier sans cesse autour des Représentans au choix desquels l'empire a tout entier concouru. Vous devez provisoirement vous imposer le devoir d'observer les loix encore existantes ; ces loix dont les défauts, quels qu'ils soient, seront incessamment réparés par les nouveaux Représentans que vous allez élire.

Il seroit inutile de vous le dissimuler, il seroit lâche de s'en étonner, et jamais des François n'en ressentiront de la crainte. Les périls s'augmentent ; nos ennemis préparent et vont porter les derniers coups de la fureur. Maîtres de Longwy, menaçant Thionville, Metz et Verdun, ils veulent se frayer une route jusqu'à Paris ; ils peuvent y venir. Quel est celui d'entre vous

dont l'ame indignée ne s'élève fièrement à cette idée avec le juste sentiment de ses forces? Citoyens, aucune nation sur la terre n'obtint sa liberté sans combats. Vous avez des traîtres dans votre sein; eh! sans eux, le combat seroit bientôt fini; mais votre active surveillance ne peut manquer de les déjouer. Soyez unis et calmes; délibérez sagement sur vos moyens de défense, développez-les avec courage, et le triomphe est assuré.

Nous, cependant, investis de l'exercice du pouvoir exécutif par le suffrage de l'Assemblée Nationale, qui seule aujourd'hui représente le peuple françois, nous les premiers ministres que la Nation ait choisis, nous nous efforcerons de remplir les devoirs que sa confiance nous impose. Nous tâcherons que rien ne soit oublié de ce qu'il faut pour assurer le triomphe de l'*égalité;* et nos travaux, quoiqu'il puisse arriver d'abord, n'auront pas été inutiles. Oui, dussions-nous périr en combattant pour la liberté, nous emporterions du moins cette consolante pensée, que tôt ou tard les efforts du plus magnanime des peuples anéantiront tous les obstacles et tous les tyrans.

Le Conseil exécutif provisoire.

Signé, *ROLAND*, *SERVAN*, *CLAVIERE*, *DANTON*, *MONGE*, *LE BRUN*. Par le Conseil, *GROUVELLE*, Secrétaire.

Vu la présente Proclamation timbrée du Sceau de l'Etat, et certifiée par la signature du Ministre de la Justice; le CONSEIL GÉNÉRAL, sur les réquisitions du PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC en a fait donner lecture, et a arrêté qu'elle sera consignée sur ses registres, réimprimée et envoyée *par des courriers extraordinaires* aux Administrations des Districts du ressort pour y être lue, consignée sur leurs registres, publiée et affichée, à leur diligence, dans les lieux de leur établissement, et l'exemplaire certifié par l'Administration du Département, déposé en leurs archives; que des exemplaires de la même Proclamation, certifiés par les Administrations des Districts, seront adressés aux Municipalités de leurs arrondissemens respectifs, où ils seront publiés et affichés, déposés aux greffes des mêmes Municipalités,

et en outre lus publiquement dans celles des campagnes, *à l'Eglise*, *à la Messe Paroissiale*; de quoi il sera dressé des procès-verbaux, et les Municipalités certifieront du tout les Administrations de Districts, dans la huitaine, et celles-ci le Conseil du Département dans la quinzaine.

Fait au Conseil, à Épinal, le premier septembre 1792, l'an quatrième de la Liberté Françoise.

Signés, POULLAIN-GRANDPREY, procureur-Général-Syndic; PERRIN, Président, et DENIS, Secrétaire-général.

Par le Conseil,

Signé DENIS, Secrétaire-Général.

Certifié conforme à l'exemplaire attesté par le Conseil du Département.

Fait au Directoire du District de

le 179

A EPINAL,
Chez HÆNER, Imprimeur du Département des Vosges.